

MODE MANDATAIRE

➤ AIDE ET ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE

Frais de gestion mensuels TTC : 53.25€

- **Coût salarial minimal de la Convention Collective du particulier-employeur**

	Tarif TTC avant déduction fiscale *	Tarif TTC après déduction fiscale *
Tarif horaire	15.13 €	7.56 €
Forfait « Présence de nuit »	52.00 €	26.00 €
Forfait « Garde de nuit »	104.00 €	52.00 €

*Dimanche et jours fériés majorés de 25%, le 1^{er} mai de 100%

- **Frais de déplacements**

	Jusqu'à 2 000 km	De 2 001 km à 10 000 km
De 5 CV et moins	0.25 €	0.31 €
De 6 et 7 CV	0.32 €	0.39 €
De 8 CV et plus	0.35 €	0.43 €

Pour les motocyclettes, les indemnités kilométriques sont fixées à 0.12 €/Km ;

Pour les vélomoteurs et autres véhicules à moteur, les indemnités kilométriques sont fixées à 0.09€/Km.

DEVIS GRATUIT SUR SIMPLE DEMANDE

OU

POUR TOUTE PRESTATION DONT LE PRIX MENSUEL EST EGAL OU SUPERIEUR A 100 € TTC

AVANTAGES FISCAUX

L'association ADOM TRAIT D'UNION est agréée par l'Etat.

De ce fait, les montants facturés bénéficient de la loi BORLOO et de l'article 199 sexdecies du Code Général des impôts relatifs à la réduction fiscale. Dans ce cadre et sous certaines conditions d'éligibilité, vous pouvez bénéficier de **50% de réduction ou de crédit d'impôt** sur le revenu sur les sommes versées au titre des services à la personne.

Le plafond pour la réduction d'impôt varie de 12 000€ à 15 000 € et par foyer fiscal.

Voir fiche annexée au livret d'accueil

« Attention, dans le cadre d'un contrat de placement de travailleurs, le consommateur est l'employeur de la personne qui effectue la prestation à son domicile. En cette qualité d'employeur, le consommateur est soumis à diverses obligations résultant notamment du code du travail et du code de la sécurité sociale. »

CONDITIONS FINANCIERES

- **Facturation mensuelle au client :**

L'association établit un contrat avec le bénéficiaire à partir d'un devis accepté par ce dernier. Elle facture les heures effectuées en prestataire, les frais de gestion en mandataire.

- **Modalités de paiement :**

Factures émises au début du mois suivant la prestation.

Paiement à réception de facture par chèque ou virement.